

La lettre du Moulleau - N° 22 - Décembre 2023

EDITO par Victor PERY

Nous avons de la chance.

Nous avons la chance de vivre dans cet environnement privilégié. Tant du point de vue de la beauté du site, de la qualité de la majorité des constructions, ou de la civilité de ses habitants, le Moulleau, et globalement Arcachon, notre ville sous les pins, est un coin de France privilégié : notre petit paradis.

Mais notre monde évolue, et le Moulleau également. Parfois pour le bénéfice de tous, parfois moins...

Il y a d'abord les changements que nous subissons, et contre lesquels à notre échelle, nous ne pouvons que nous adapter : les effets du changement climatique. Les tempêtes de cet automne, la sécheresse de l'été et la quasi-pénurie d'eau dans certains départements, les canicules plus fréquentes, les incendies de l'année dernière. Tous ces événements dramatiques nous amènent à avoir une réflexion sur nos comportements.

Il y a ensuite les évolutions qui sont de notre ressort à tous : l'urbanisation grandissante, les abatages de pins, les clôtures illégales, le PLU qui ne compte pas les constructions de piscines, les projets privés qui ne respectent pas les règles d'urbanisme. L'APRSM restera vigilante, et portera les combats nécessaires.

En tant que sentinelle du Moulleau, l'APRSM exercera son rôle de garde-fou face à certains projets publics ou privés qui pourraient compromettre notre quiétude. Nous resterons les porte-parole de notre communauté, prêts à défendre l'intégrité du Moulleau avec fermeté et détermination.

Tout en restant indépendants, nous collaborerons étroitement avec les autorités locales, afin de nous assurer que chaque initiative de développement respecte la préservation de notre patrimoine. Pour chaque problématique, nous commencerons bien sûr d'abord par alerter les pouvoirs publics, et la mairie en premier lieu, afin d'apporter une réponse commune adaptée.

Mais, pour une raison inconnue, nous savons d'expérience que parfois certains cas ne sont pas traités de manière égale, alors même que la loi l'impose. Et il faudra alors, sur ces dossiers, combattre.

J'aimerais rendre un hommage appuyé à Bertrand Béranger, notre président sortant. Son dévouement exceptionnel et le bon esprit qu'il a su insuffler dans l'association ont été des piliers essentiels de notre action commune. Sous sa direction, l'association a consolidé son rôle en tant que vigie du Moulleau. Bertrand reste adhérent à l'association, et continue à naviguer à la voile sur le bassin.

Votre soutien et engagement actif sont la force motrice derrière la préservation du Moulleau. Unis dans cette cause, nous défendons un avenir où l'homme et la nature coexistent en harmonie. Alors merci pour votre engagement ! (Pour adhérer, aprsm.fr, ou QR Code ci-dessous).

Les membres du conseil d'administration de l'association et moi-même vous souhaitons de belles fêtes de fin d'année !



Les articles que vous lisez dans notre lettre du Moulleau sont écrits par des membres de l'association. Chaque membre a la liberté de traiter le sujet qu'il souhaite. Ils sont en général le reflet de l'esprit de l'association. Certains articles peuvent susciter le débat. Tant mieux ! C'est dans la discussion que nous apprenons les uns des autres et que l'intérêt commun se dessine. En tant que membre de l'association, vous pouvez nous envoyer les textes issus de vos sujets de réflexion, vos préoccupations ou de vos émerveillements. Nous serons ravis de les partager dans une prochaine lettre de Moulleau.

TEMPÊTES par Béatrix KRESSMANN

Fin octobre, début novembre, les tempêtes successives, Céline, Ciarán et Domingos, déferlent sur la côte atlantique, et provoquent de nombreux dégâts : inondation, poteaux électriques cassés, toitures envolées, arbres à terre, bateaux à la dérive..., un cortège de malheurs.

La presse nationale et la presse locale s'en sont largement fait l'écho.

Mais plus près de nous, un de nos adhérents nous a envoyé des photos prises lors de ces différentes tempêtes.

Ces photos ont été prises entre la jetée du Moulleau et la plage des dinosaures, devant le Bikini.



La physionomie de la plage a été largement modifiée., le sable est passé au - dessus des perrés :

La promenade Robert Fleury, les pelouses et la piste cyclable ont été totalement ensablées.

Cette photo fait apparaître une cassure très nette d'environ 80 cm entre le haut le bas de la plage, et tout son long. Le sable ayant été emporté est reparti dans le bassin.



Au-delà de l'aspect spectaculaire, on peut poser la question de l'utilité du ré-ensablement annuel de la plage, car non stabilisé le sable repart à la mer à la moindre tempête.

De même ne faudrait-il pas protéger la promenade, par des paravents en brandes, comme c'était le cas, il y a quelques années ?

ARGUIN par Jean-François REYNAUD

Après les terribles tempêtes automnales de cette année, le banc d'Arguin s'est retrouvé coupé en deux au sud, endommageant voire détruisant 20 hectares de parc à huîtres sur les 45 hectares existants ainsi que la perte de 160 tonnes de coquillages, ceci, sans oublier les conséquences non encore évaluées d'une telle situation, le banc d'Arguin faisant entre autres office de protecteur de l'entrée du Bassin d'Arcachon.

Les habitants d'Arguin sont en passe de disparaître petit à petit, au gré des tempêtes ou autres catastrophes climatologiques, les fameux sternes caugek... les ostréiculteurs... et bien évidemment les plaisanciers qui déjà n'ont quasiment plus droit de cité ; il est vrai que ces derniers ont trop souvent un comportement inacceptable dénué de tout respect et dans le meilleur des cas transforment cet endroit magique en parking à bateau !

Nous verrons ce que nous réserve l'avenir qui ne s'annonce pas sous les meilleurs augures !

Il va falloir beaucoup de bonne volonté et de courage pour réhabiliter ce banc tant apprécié par tous pour remettre de l'ordre dans ces amoncellements de ferrailles en friche et souhaiter que nos volatiles tant protégés reviennent peupler cet îlot de sable et que les plaisanciers puissent eux aussi profiter avec respect du banc d'Arguin.

A l'année prochaine sur l'eau...du moins sur ce qui restera encore autorisé à la plaisance.



© Crédit photo Philippe Hedeline - photographe

INCIDENCES du SCOT sur le PLU d'ARCACHON par Philippe BOURGEOIS

Les 17 maires du SYBARVAL se sont engagés dans le cadre du SCOT à accueillir d'ici 2040, 40.000 habitants permanents supplémentaires, soit 25% d'augmentation.

Le SCOT est un document supérieur au PLU qui conditionne les objectifs à respecter et oblige donc les mairies à tenir compte de ceux-ci dans les PLU qui seront obligatoirement à modifier. Actuellement chaque commune a son PLU et refuse le principe du PLUI ce qui a pour conséquence de rendre obligatoire le respect des objectifs dans chaque PLU au prorata des surfaces ou de la population des communes concernées.

En ce qui concerne Arcachon, les 25% d'habitants supplémentaires correspondraient à 2500 habitants en plus sur les 16 années à venir. Pour pouvoir accueillir cette population dans une commune qui ne possède aucun terrain supplémentaire à bâtir il faudra soit transformer les résidences secondaires en principales soit densifier les zones urbaines existantes.

La transformation de résidences secondaires en principales ne se fera pas en quelques mois et les PLU devront être modifiés dans les 2 ans de l'application du SCOT.

Le risque est donc de se voir contraint de densifier le PLU actuel. Pour répondre à cet impératif il y a 2 solutions soit augmenter les hauteurs ou/et augmenter les emprises au sol.

Dans ces 2 scénarios les risques sont majeurs pour tous les quartiers ouest de la ville d'hiver au Moulleau de se voir imposer ces modifications qui auront pour conséquence une réduction de la couverture végétale et/ou une augmentation de la promiscuité.

La vigilance sera de mise et la solution pourrait être de réaliser à cette occasion un PLUI sur la COBAS qui permettrait de mutualiser les objectifs et de réaliser les extensions d'urbanisme permettant l'augmentation de population prévue sur de nouveaux terrains à bâtir dans les communes voisines d'Arcachon.

QUELQUES NOUVELLES DE L'ATELIER DES CITOYENS DU MOULLEAU

par Georges KOURI

- A la fin de l'année 2022, M. Foulon, maire d'Arcachon, a initié une participation citoyenne dans les différents quartiers d'Arcachon, l'idée étant de réunir sous forme d'ateliers des habitants motivés pour faire des propositions d'amélioration. En contrepartie monsieur le maire s'engageait une fois les propositions validées à mettre à la disposition des groupes de travail des personnes compétentes pour concrétiser les projets.

Que s'est-il passé depuis ?

- Bien que notre crainte soit qu'il s'agisse d'une simple manœuvre de communication, il nous a semblé nécessaire que des membres de notre association y soient présents.

Une réunion s'est tenue le 22 mai 2023. Quatre personnes étaient présentes dont trois membres de l'association. Lors de cette réunion nous avons évoqué les premières propositions du groupe de travail concernant essentiellement des aménagements urbains pour le centre du Moulleau en particulier au croisement de l'avenue Notre Dame des Passes et du boulevard de la côte d'Argent. Le groupe de travail a fait 3 propositions pour améliorer la situation :

1. Création d'un large passage piéton dans l'axe de l'avenue Notre Dame des Passes au croisement avec le boulevard de la côte d'argent :

. Signalisation au sol par bandes blanches – passage protégé

. Signalisation au sol marquant la priorité aux piétons /véhicules (autos, motos...) de type espace tampon protégé



- Signalisation par panneau : passage piétons – zone 30 ou 20 km/h escamotables / rétractables

- Suppression des chaînes – pose de bornes

- Conservation des autres passages piétons existants à proximité

2. **Pose de barrières pour la sécurisation des piétons, sur le trottoir étroit** entre l'avenue du débarcadère et l'avenue Saint-François-Xavier et devant les 3 commerces : « Chai Tony », « Atelier Elle et Lui », « Les enfants terribles »



3. - **Autres propositions évoquées lors de la balade citoyenne du 19/04/2023 :**

- Pose d'une barrière chicane à l'arrivée de la piste cyclable obligeant les cyclistes à mettre pied à terre, celle-ci devra permettre le passage des poussettes.

- Déplacement du distributeur de billets pour rendre plus fluide le déplacement des Piétons

. Amélioration de la signalisation au sol de la piste cyclable à l'arrêt de celle-ci



Toutes ces propositions ont été transmises à Monsieur le Maire par écrit en octobre 2023 en y associant notre désir de travailler sur deux autres sujets :

. **L'aménagement de la place des Arbousiers autour du Bikini** les changements récents nous faisant craindre une certaine anarchie

. **La protection des grands pins** qui font la spécificité du Moulleau et qui sont de plus en plus menacés

Décembre 2023, où en sommes-nous ?

Une réunion est prévue à la maison du Moulleau le 09/01/2024 à 15 h pour une synthèse avec Monsieur le Maire. Nous serons bien sûr présents et nous vous tiendrons au courant.